



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 22 Juin 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Madrid, le 3 mai. — Par une dépêche du 21 du mois passé, le capitaine-général de l'armée de Navarre a annoncé que le 20, un corps de 1200 Français a attaqué Zugarramurdi, ville de ce royaume, où il n'y avoit pour toute défense que 100 volontaires d'Arragon : ceux-ci voyant la supériorité de l'ennemi, se retirèrent devant lui. Les Français n'éprouvant aucune résistance, entrèrent dans la ville et en saccagèrent et brûlèrent une partie. Le général ajoute que cette place et celle d'Urdas ne sont pas aisées à défendre, attendu leur situation en rase campagne, tout aux limites de la France, mais qu'elles ne sont d'aucune importance pour la sûreté de la Navarre. Aussi avoit-il prévenu les garnisons de ne pas songer à les défendre.

Le général en chef de l'armée de Catalogne, D. Antoine Ricardos, par dépêche de même date, nous apprend qu'un corps d'environ 3000 hommes, composé de 8 compagnies de grenadiers, d'un bataillon du régiment de Valence, d'un autre de Grenade, et de quelques troupes légères aux ordres des maréchaux-de-camp D. Jean Escofet, et le comte de l'Union, s'est mis en marche, le 20, d'Arles, que l'on avoit

occupé deux jours auparavant, après en avoir chassé 800 Français. Il a dirigé sa marche sur la ville de Ceret, sans s'inquiéter du feu du fort des Bains, qu'on ne pouvoit éviter de cotoyer. La ville en question étoit défendue par 3000 Français, tant de la troupe de ligne que de la nationale. Notre infanterie légère prit poste dans un champ d'oliviers, d'où elle commença à saluer l'ennemi de son feu. Pendant ce tems les bataillons de Valence et de Grenade, et les huit compagnies de grenadiers, quoique n'ayant pas un seul canon, marchèrent à l'attaque avec intrépidité et héroïsme. Le combat dura trois heures ; la ville fut emportée ; les ennemis fuyant à pas précipités y laissèrent toute leur artillerie. Le général en chef, D. Antoine Ricardos, fait les plus beaux éloges du général Escofet qui commandoit le détachement, du comte de l'Union, du colonel D. Jean-Michel de Vives, commandant le premier bataillon de Catalogne, de tous les autres officiers et de toute la troupe, sans exception.

Il faut observer, comme chose infiniment honorable, que les soldats pendant cinq jours de marche, se sont contentés de trois rations de pain, et n'ont touché à rien en pays ennemis : soutenus par leurs bonnes dispositions et

par leur zèle pour l'honneur du roi, ils ont franchi les chemins rocailleux et souverainement difficiles, par lesquels il leur a fallu s'avancer. Le même général a encore envoyé à S. M. le journal de la campagne depuis le 16 du mois dernier, qui fut le jour où il entra dans le Roussillon avec 2,500 hommes seulement. Il y dit, à la fin, que les troupes de S. M. ont été reçues partout, mais particulièrement à St. Laurent de Cerda, avec une joie extrême de la part des habitans, qui étoient sous les armes. Une messe solennelle y a été chantée par le vicaire légitime, avec les prières pour le roi et le souverain pontife : tous les notables de la ville y ont assisté ; ils versaient des larmes de joie, et ne cessoient point de crier : *Vive le Roi ! Vive l'Espagne ! Vive la Religion !* Pour conclusion, la municipalité constitutionnelle y a été détruite, et l'on y a établi, sous l'approbation de S. M. un bailli et des consuls proposés dans les formes usitées avant la révolution.

Extrêmement satisfait de la valeur ainsi que de la conduite belle et noble de ses troupes, le roi a ordonné qu'il fût donné double paye au détachement qui a passé cinq jours avec trois rations de pain, se réservant S. M. de récompenser, d'après les informations circonstanciées qu'elle recevra sur les faits, tous les sujets qui réussiront à se signaler.

De Milan, le 15 mai. — Les provinces de cet état, pour donner au souverain une marque de leur fidélité dans les circonstances actuelles de la guerre, lui ont fait offrir, par la congrégation générale, un don gratuit d'un million de florins. Il sera payé en trois termes, et reparti par voie de simple estimation, sur les seuls propriétaires des biens-fonds.

De Francfort, le 3 juin. — La cour de Vienne, qui veut consolider en Allemagne l'amour des rois, a pris le parti de publier divers écrits sur ce sujet important. L'un de ces ouvrages de commande a pour titre : *Poème composé avant et après la mort de Saint-Louis XVI* ; un autre est annoncé sous le titre d'*Almanach des victimes révolutionnaires, avec figures*. Louis et Gustave y ouvrent la scène.

On continue de tenir dans une grande activité les agences diplomatiques. La ville de Co-

logne vient enfin de déclarer à la diète de Ratisbonne, que, vu le changement des circonstances, elle abandonnoit le système de neutralité qu'elle avoit adopté d'abord.

De Ratisbonne, le premier juin. — A la dernière conférence des ministres comitiaux, le ministre électoral de Bohême a déclaré, relativement à l'affaire des associations des étudiants aux universités, que sa cour pensoit qu'il ne falloit pas se borner à défendre seulement ces sortes d'associations, mais qu'il convenoit d'étendre la défense à tous les ordres, à tous les pactes de fraternisation, à toutes les associations secrètes, sous quelque dénomination qu'elles puissent exister. — On est curieux d'apprendre la suite de cette affaire et son résultat.

On prétend attendre d'un jour à l'autre l'arrivée dans ces environs d'un corps de troupes de la Serbie.

F R A N C E.

De Bordeaux, le 12 juin. — Le 9 du mois toutes les autorités constituées de Bordeaux assemblées au département, se sont constituées en *Commission populaire du salut public*, qui s'est déclarée permanente, et qu'elle ne cesseroit ses fonctions qu'après qu'elle auroit, de concert avec les agens du peuple des autres départemens, mis la liberté hors de tout péril, en la rétablissant dans la convention nationale.

L'assemblée a ensuite adopté la formule suivante que chaque membre a prêté.

« Je jure guerre éternelle aux tyrans, aux traîtres, aux anarchistes ; je jure de maintenir la liberté, l'égalité, la république une et indivisible, la sûreté des personnes et des propriétés ; je jure de n'employer les pouvoirs qui m'ont été confiés par ce peuple que pour faire respecter la souveraineté nationale ».

Le président de cette commission est Sers, de l'assemblée constituante. Toutes les sections lui ont envoyé presque au même moment des adresses pour lui annoncer que le peuple se déclaroit en insurrection, qu'il reprenoit ses droits et en confioit l'exercice aux membres des divers corps administratifs et judiciaires réunis en assemblées générales. Après avoir donné plusieurs *Considérant*, la commission a arrêté ce qui suit :

ART. 1^{er}. La commission s'occupera exacte-

ment et sans relâche des mesures de salut public, les plus propres à arrêter les progrès de l'anarchie, à combattre efficacement toutes les tyrannies.

II. Conformément au vœu du peuple de ce département, la commission populaire s'abstiendra de prendre des mesures partielles, qui risquent d'aucune partie de la république.

III. Il sera procédé de suite à l'organisation d'une force départementale, pour, avec celles que les autres départemens seront invités à lever, concourir au rétablissement de la liberté et de la majesté de la représentation nationale.

IV. Tous les citoyens du département sont appelés à porter sur l'autel de la patrie, chacun en proportion de ses facultés, l'offrande qui doit concourir au salut de la chose publique, en mettant la commission en état de pourvoir à toutes les dépenses de cette levée.

V. Il sera envoyé des commissaires dans tous les départemens pour leur donner connoissance des dispositions républicaines des habitans de la Gironde, de leur vœu pour la conservation de l'union entre tous les citoyens français, l'unité d'action pour la défense de la liberté et de l'intégralité de la république.

V. Les commissaires auront pour mandat spécial d'inviter les dépositaires de la confiance publique dans chaque département, à seconder toutes les mesures de salut public, prises ou à prendre, qu'ils seront chargés de communiquer et de mettre la commission populaire à même de concourir à celles qui seroient délibérées pour la même fin dans ces départemens : à cet effet ils seront porteurs des copies des procès-verbaux des séances de la commission populaire qui leur fera parvenir toutes les délibérations importantes qui seront prises après leur départ, et de leur côté ils seront tenus de correspondre régulièrement avec elle.

VII. Il sera écrit incessamment à toutes les armées et particulièrement à tous les bataillons et compagnies franches de la Gironde, employées au service de la république, pour les assurer du dévouement de leurs concitoyens à la cause de la liberté, et leur annoncer la confiance où nous sommes que fidèles à leur poste, ils combattront les ennemis du dehors, tandis que nous résisterons sans relâche aux liberticides efforts de tous les ennemis de l'intérieur.

De Tours, le 18 juin. — La ville de Saumur est dans la désolation, les aristocrates mêmes n'y sont pas ménagés. Les brigands pillent par-tout; ils ont déjà pillé la cave de la citoyenne Matrin, qui étoit considérable, puisque cela faisoit une partie de son commerce. Toutes les maisons qui étoient vacantes ont aussi été pillées; les habitans craignent qu'ils n'en fassent autant par-tout.

Les rebelles ont une artillerie considérable; et nous en manquons. Il seroit bien important que l'arrêté du département consacré par un décret fût promptement exécuté; je sais bien que nos frères de Paris doivent toujours voir avec peine que l'on dégarnisse leur ville dans l'instant de crise où nous sommes, mais s'ils connoissoient le danger qu'il y auroit à laisser les brigands s'emparer des pays qui les avoisinent, ils ne balanceroient pas à faire ce sacrifice, en ayant soin de faire remplacer les pièces, par celles que Perrier fabrique; il me semble qu'il vaut mieux arrêter l'ennemi à 60 lieues de ses foyers, que de l'y attendre. Le général Menoit commence à se lever, et sous peu de jours il pourra monter à cheval. Quant au général Duhoix, sa blessure le tient toujours au lit.

Nous attendons l'armée de Niort, mais on nous assure qu'elle manque de beaucoup d'effets de campement, et c'est sans-doute ce qui a empêché jusqu'à ce moment sa marche. Pressez le ministre de la guerre de nous envoyer des bidons, marmites, gamelles, des tentes, et toutes sortes d'autres effets de campement, cet objet est intéressant. La cavalerie manque de pistolets, il est difficile de la déterminer à combattre sans cela, demandez-en aussi.

Passé-port de Saumur. (Faute à imprimer.)

Nous, commandant des armées catholiques et royales, avons accordé le présent passé-port à Messieurs S***, gardes du bataillon de...., lesquels ayant été faits prisonniers au château de Saumur, ont accédé à une capitulation acceptée par le conseil de guerre, suivant les principes d'honneur et d'humanité des chefs des armées catholiques et royales, en date du 10 juin 1793, lesquels ont promis et juré sur leur honneur de ne jamais porter les armes contre sa majesté très-chrétienne Louis XVII, qu'ils reconnoissent pour unique et légitime souverain,

ni contre la religion catholique et romaine. Fait à Saumur, le onze juin, l'an premier de Louis XVII. *Signé DE BERNARD DE MARIGNY, commandant une des armées catholiques et royales.*

Paris. — Il est de principe constant que lorsqu'un accusé est acquitté par un jugement, il doit obtenir sur-le-champ sa liberté; cependant les 13 particuliers prévenus de la conspiration de Bretagne, qui ont été acquittés par le tribunal révolutionnaire, ont été transférés à Ste. Pélagie. On en donne pour motif qu'on redoute qu'ils se rallient en Bretagne, échauffent les esprits par leur présence, et y soufflent le feu déjà trop enflammé de la rébellion.

§ On assure que la nouvelle de Lyon que nous avons donnée hier, n'est pas exacte. Le député Nioche est à Paris. Tous les papiers sont frappés de stérilité, on les poursuit, on les vexe par-tout, s'ils échappent de la censure de Paris, ils n'échappent pas à la surveillance de tous ceux qui dans les départemens se croient en droit de les saisir, garder, supprimer ou incendier.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

(Présidence du citoyen Collot d'Herbois.)

Séance du Vendredi 21 Juin.

Philippe d'Orléans écrit du fort Saint-Jean le six, qu'ayant subi son interrogatoire, il espère jouir de sa liberté, et communiquer avec son fils. Il demande à communiquer avec ses domestiques. Renvoyé au comité de salut public.

Les commissaires envoyés en Corse écrivent d'Ajaccio du 7 Juin que les rebelles viennent d'être attaqués, battus et dispersés auprès de Calvi; les rebelles veulent bien reconnoître la convention, mais nous voulons garder nos prêtres, notre général, et nos deniers publics. Les commissaires se sont refusés à ces propositions.

On remet 40 mille livres au département de Paris pour acquitter les pensions des invalides.

Un décret déclare qu'il n'y a pas lieu à déli-

bérer sur les indemnités demandées par les épiciers de Paris, lors des derniers pillages, sauf à eux à se pourvoir contre les pillards par-devant les tribunaux.

Rhul chargé d'examiner tous les papiers de Philippe Egalité déclare qu'il n'a rien trouvé dans les papiers qui puisse fonder les allégations portées contre lui; demain on doit entendre le rapport.

Malarmé a parlé sur le mode de l'emprunt forcé, la question est encore renvoyée au comité.

On avoit autorisé les ministres de la guerre et de la marine à faire leurs achats dans les greniers particuliers, mais on a redouté que leurs agens ne devinssent eux-mêmes des accapareurs. Le décret a été rapporté, et le comité est chargé d'indiquer des mesures pour reprimer les administrateurs des subsistances.

Marat, retenu au lit par une maladie inflammatoire, fruit de ses veilles patriotiques, écrit que Challier et les bons patriotes de Lyon, sont sur le point de succomber. Il demande qu'on accorde aux détenus de Lyon la même faveur qu'à ceux de Marseille.

Linder qui arrive de Lyon demande comme Marat la même faveur pour Challier. Elle est accordée.

Santerre écrit de Tours qu'il a été abordé par un homme qui se dit le général Guetinor, échappé des prisons de Saumur: ce général demande à être gardé à vue et conduit à Paris pour y rendre compte de sa conduite. On décrète que ce général sera gardé à vue dans sa maison.

Un nommé Desormes est promu au ministère des affaires étrangères. Le comité a proposé Alexandre pour la guerre, le choix n'a pas été confirmé.

Une députation de la commune de Montreuil fait le tableau touchant de la détresse où elle se trouve; nous n'avons que trois boulangers, et depuis 8 jours ils n'ont pas de farines. Nos rues sont pleines de malheureux qui n'ont pas de pain. Renvoyé au comité de salut public.